



Chers sympathisants, chers membres adhérents,
 Nous espérons que ce support numérique rendra plus lisible nos actions et aussi vous informer le plus régulièrement. Nous vous remercions chaleureusement pour votre soutien et participation à la réalisation des objectifs fondamentaux pour notre association. En 2022, à vos côtés, nous oserons être confiants.

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Vous pouvez nous interpeller sur Facebook, puisque l'ANR y a désormais sa place.
 La page est ANR.BienVivreSaRetraite.

Nature	Contenu	COMMENTAIRES / PROPOSITIONS
Actualité	L'ÉPIDÉMIE est toujours là	<p>En cette rentrée, le virus circule toujours et il est dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la COVID 19. Pour les personnes de plus de 60 ans, une 4^{ème} dose de vaccin augmente leur protection. Adoptez les bons réflexes avec la distanciation, le lavage des mains pour protéger les autres et nous-mêmes de la contamination.</p> <p>A l'ANR faisons preuve de solidarité.</p>
Retraite	<p>Revalorisation des retraites de 4%</p> <p>Augmentation fin septembre pour les agents de la Fonction Publique.</p>	<p>Conformément aux engagements du Président de la République, les retraites ont été revalorisées de 4 % au 1^{er} juillet 2022. Toutefois, l'Assemblée Nationale ayant tardé à voter cette mesure, l'effet pécuniaire de cette augmentation se fait sentir suivant des modalités différentes suivant les différents régimes de retraites. Pour le régime général, le versement de la retraite d'août, en début septembre, comprendra un effet rétroactif sur juillet et août. Elle sera majorée de 8 % par rapport à celle versée en juillet.</p> <p>L'Agirc-Arrco devrait attendre la révision annuelle de la valeur de son point au 1^{er} novembre pour, éventuellement, compenser tout ou partie de la perte générée par l'inflation galopante. Nous veillerons à ce que ces 6 mois d'attente soient dûment compensés.</p> <p>Pour les agents de la fonction publique, l'augmentation de 4 % concernant la retraite d'août apparaîtra donc fin septembre. Toutefois, le versement rétroactif des augmentations de juillet et d'août n'interviendra que fin octobre, avec le versement de la pension d'octobre. Si par exemple, la hausse à 4 % est de 40 €, fin septembre, votre pension sera revalorisée de 40 €. En octobre, vous recevrez en plus les 80 € correspondant au rattrapage de juillet et août, soit une hausse de 120 € par rapport à la pension perçue fin août. Après le mois de novembre le montant versé retrouvera le niveau de fin septembre.</p> <p>En ce qui concerne la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique. Il faudra attendre la décision de son conseil d'Administration pour savoir si la valeur du point servi est augmentée. La encore, l'ANR sera vigilante sur la compensation attendue.</p>
Ministère des finances	Indexation sur l'inflation des seuils d'imposition sur le revenu.	<p>Bruno Le Maire avait indiqué début juin que le barème de l'impôt sur le revenu serait indexé sur l'inflation pour éviter que celle-ci fasse basculer certains contribuables dans une tranche supplémentaire. Les seuils d'entrée dans chaque tranche d'impôt seraient alors rehaussés de l'ordre de 5%. La « feuille de route budgétaire » envoyée à Bruxelles en juillet par le gouvernement prévoit pour 2022 une inflation moyenne à 5,1 % contre 5,6 % pour la Banque de France. L'ANR, avec ses partenaires, suivra ce dossier avec attention.</p>

Réforme des retraites	Des propos rares et imprécis de la part de l'exécutif.	E. Macron, apparemment pressé à l'époque, avait annoncé en avril vouloir relancer le chantier de la réforme à partir de l'automne avec prévision d'adoption début 2023. Elisabeth Borne a récemment déclaré que « <i>notre système social, de retraite, est un paradoxe, à la fois l'un des plus généreux et où l'on travaille le moins longtemps</i> » ; elle a également déclaré « <i>Pour la prospérité de notre pays et la pérennité de notre système par répartition, pour bâtir de nouveaux progrès sociaux ..., oui, nous devons travailler progressivement un peu plus longtemps</i> ». Ces déclarations ne sont vraisemblablement pas définitives mais elles méritent réflexion ; le report de l'âge semble bien actuellement la piste privilégiée de l'exécutif. Elisabeth Borne a d'ailleurs martelé que « <i>cette réforme n'est pas ficelée, n'est pas à prendre ou à laisser mais elle est indispensable</i> ». La Première Ministre promet une concertation avec les partenaires sociaux en les associant le plus en amont possible. Cette concertation devra traiter des sujets de la pénibilité et de l'emploi des seniors en améliorant les conditions de travail. Que dire de plus aujourd'hui ? Sinon qu'il y a toujours une bonne raison de renvoyer le dossier des retraites à plus tard. Du reste, indépendamment de la CFDT toujours « vent debout » contre toute discussion actuelle sur la réforme des retraites, le Medef, le président G. Roux de Bézieux, met également le pied sur le frein et donne la priorité au chantier de l'assurance chômage qui est déjà lancé.
Info	EDF doit mettre à la disposition des fournisseurs d'électricité certaines données relatives à vos contrats.	En application d'une décision de l'autorité de la concurrence, EDF est obligée de transmettre vos données personnelles aux fournisseurs alternatifs d'énergie qui en font la demande. Si vous avez un compte client EDF et que vous souhaitez que vos données ne soient pas transmises, votre opposition peut se faire en vous connectant sur votre compte EDF onglet « mon compte » « mes préférences » (bas de page) et valider les 2 options proposées. Pour toute question sur la mise à disposition de vos données, contacter le numéro dédié, non surtaxé : 09 70 82 15 81 du lundi au samedi, de 8h à 20h.
Dans la presse	La hausse des retraites en 2022 se rapproche du niveau de l'inflation...	Affirmer que la hausse se rapproche de l'inflation est totalement FAUX. Rappelons que l'augmentation de 4 % des retraites est à effet du 1er juillet 2022, qu'elle ne porte que sur la moitié de l'année 2022. Son incidence réelle sur l'augmentation de la retraite est de 2 %. Un retraité qui percevait 12 000€ de pension annuelle en 2021 percevra 12 375€ en 2022. De plus, l'augmentation du 1er juillet n'interviendra, au mieux, que sur la retraite versée en septembre 2022. Au total, avec l'augmentation des retraites au 1er janvier et au 1er juillet 2022, les retraités verront leur pension augmenter de 3,1 % en 2022. Or, en juillet 2022 l'inflation atteint 6,1 % sur 1 an <u>soit près du double</u> des revalorisations octroyées. Non seulement affirmer que la hausse des retraites en 2022 se rapproche du niveau de l'inflation est parfaitement faux. Mais, cela instille aussi l'idée que les retraités sont des « privilégiés » Ils ont de la chance, on maintient leur pouvoir d'achat en 2022 ! Ajoutons à cela que l'inflation 2021 a été de 2,8 % avec une revalorisation de 1,1 % au titre de 2021 : les retraités ont perdu 1,7 % de pouvoir d'achat dès janvier 2022. Depuis des années, rappelons-le, nos gouvernants ont souvent utilisé nos pensions de retraites comme variable d'ajustement budgétaire conduisant d'année en année à une perte du pouvoir d'achat des retraités.
Activité Commission N°3	Réunions	C'est la rentrée, l'équipe de la commission 3 va continuer son travail de veille en restant au plus près de l'actualité qui vous concerne : des infos 100% utiles sur la fiscalité, la défense, la santé et l'autonomie. la commission se réunira en visioconférence le 12 octobre 2022.
		<i>Emetteur : La commission N°3</i>